
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 26 AOÛT 2025, À 19 H À LA SALLE DU CONSEIL.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Jessy Béland, représentante du personnel professionnel
Kathleen Bouchard, représentante du personnel enseignant
Véronique Caron, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable en gestion des ressources financières ou matérielles (TEAMS)
Josiane Vigneault, représentante du personnel de soutien
Kim Beauregard-Lepage, membre parent représentante du district 4
Brigitte Roy, représentante du personnel d'encadrement
Nadine Gauthier, membre parent représentante le district 3
Karen Campagna, membre représentant l'Association des directions d'écoles
Mélissa Brisebois, membre parent représentant le district 2
Manon Beaudoin, membre de la communauté ayant une expertise en ressources humaines
Jade Bouchard, membre de la communauté 18 à 35 ans (TEAMS)
- MM. Daniel Forest, membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Charles Légaré-Lapointe, membre représentant le milieu communautaire, sportif et culturel (TEAMS)
Ghislain Roberge, président et membre parent représentant le district 1

Sont également présents :

- M. Yves Dubé, directeur général par intérim
M^e Manon Fortier, secrétaire générale et responsable des communications

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1. Ouverture de la séance :

Le président, monsieur Ghislain Roberge, déclare la séance ouverte à 19h.

1.2. Présences et vérification du quorum

Après vérification, M^e Manon Fortier, secrétaire générale, indique que le quorum est atteint.

2. POINTS COURANTS

2.1 Période de questions du public

Aucune personne n'est présente, il n'y a donc aucune question.

2.2 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

2.3 Assermentations

Maître Manon Fortier procède à l'assermentation des membres du conseil, soit :

- Madame Mélissa Brisebois, au titre de représentante des parents pour le district 2.
- Madame Jessy Béland, comme représentante du personnel professionnel.
- Madame Josiane Vigneault, au poste de représentante du personnel de soutien.
- Monsieur Daniel Forest, désigné comme représentant issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.
- Madame Manon Beaudoin, choisie pour son expertise en gouvernance, éthique, gestion des risques et gestion des ressources humaines.

2.4 Présentation et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Ghislain Roberge, président, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Nº	Sujet
1.	Ouverture de la rencontre
	1.1 Ouverture de la séance
	1.2 Présences et vérification du quorum
2.	Points courants
	2.1 Période de questions du public
	2.2 Correspondance
	2.3 Assermentations
	2.3 Présentation et adoption de l'ordre du jour
	2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2025
3.	Résolutions du 26 août 2025
	3.1 Politique EHDAA
	3.2 Démolition et reconstruction du Centre de formation générale Le Retour
	3.3 Agrandissement du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi et construction d'une résidence étudiante
4.	Points d'informations
	4.1 Comité du C.A
5.	Rapport du directeur général par intérim
	<ul style="list-style-type: none">• Coupes budgétaires• Rentrée• Suivis 2025-2026
6.	Levée de la séance

Résolution

CA-25-028

Adoption de l'ordre
du jour de la séance
ordinaire

Il est proposé par madame Jessy Béland et unanimement résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 août 2025 soit accepté tel quel.

Adopté

2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2025

Monsieur Ghislain Roberge demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 25 juin 2025.



Résolution

CA-029

Adoption du procès-
verbal de la séance
régulière du 25 juin
2025

*Il est proposé par madame Kim Beauregard-Lepage et unanimement résolu
d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2025 tel que
présenté.*

Adopté

3. RÉSOLUTIONS DU 26 AOÛT 2025

3.1 Politique EHDAA

Madame Brigitte Roy présente les modifications à la Politique EHDAA.

Résolution

CA-030

Politique EHDAA

*ATTENDU que les articles 234 et 235 de la Loi sur l'instruction publique
exigent qu'un Centre de services scolaire ait une Politique relative à
l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté
d'adaptation ou d'apprentissage;*

*ATTENDU que la dernière version de ladite politique du Centre de services
scolaires du Lac-Abitibi date de 2013;*

ATTENDU qu'une réécriture a eu lieu au cours de l'année dernière;

*ATTENDU que la nouvelle version de la Politique relative à l'organisation des
services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou
d'apprentissage, document de gestion numéro 800,200 a fait l'objet des
consultations suivantes :*

- *Comité EHDAA le 17 mars 2025;*
- *Comité de participation le 25 avril 2025;*
- *Table de gestion des directions de services le 20 janvier 2025;*
- *Comité consultatif de gestion le 22 janvier 2025;*

*ATTENDU que la politique a été présentée au conseil d'administration ce
jour;*

*Il est proposé par madame Jade Bouchard et unanimement résolu que le
document de gestion numéro d'identification 800,200, « Politique relative à
l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté
d'adaptation ou d'apprentissage » soit adopté tel que présenté;*

*Il est également résolu que ledit document soit publié sous forme de
document de gestion portant le numéro d'identification 800,200 « Politique
relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en
difficulté d'adaptation ou d'apprentissage » soit adopté tel que présenté et
que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.*

Adopté

3.2 Démolition et reconstruction du Centre de formation générale Le Retour ;

Monsieur Yves Dubé, directeur général par intérim, explique que la vétusté du bâtiment requiert une reconstruction. La demande a été faite il y a 3 ans et doit être refaite chaque année afin d'avoir une chance de recevoir les sommes demandées.

Résolution

CA-031

Démolition et
reconstruction du
Centre de formation
générale Le Retour

ATTENDU que la précédente demande n'a pas fait l'objet d'un financement au PQI 24-25 et qu'il faut redéposer le projet chaque année suite à un non-financement;

ATTENDU que l'indice de vétusté de l'immeuble est de 39,7 % et l'indice d'état gouvernemental (IEG) est de « E »;

ATTENDU QUE les besoins d'espace du CFGA pour dispenser les services aux élèves sont nécessaires;

Il est proposé par madame Josiane Vigneault et unanimement résolu de mandater monsieur Charles Bégin afin de redéposer le projet de démolition et de reconstruction du Centre de formation générale Le Retour dans la mesure 50631 « Remplacement d'un bâtiment » pour le compte du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

Adopté

3.3 Agrandissement du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi et construction d'une résidence étudiante ;

Monsieur Yves Dubé, directeur général par intérim, indique que le projet a déjà passé l'étape de conformité, mais une nouvelle résolution est nécessaire afin de maintenir le projet dans les priorités du ministère, et ce, pour la 6^e fois.

Résolution

CA-032

Agrandissement du
Centre de formation
professionnelle Lac-
Abitibi et
construction d'une
résidence étudiante

ATTENDU que la précédente demande n'a pas fait l'objet d'un financement au PQI 24-25 et qu'il faut redéposer le projet chaque année suite à un non-financement;

ATTENDU que les besoins d'espace pour la formation professionnelle pour son offre de cours sont insuffisants;

ATTENDU que la pénurie de logements pour les étudiants lors de leur parcours académique est une problématique;

Il est proposé par madame Mélissa Brisebois et unanimement résolu de mandater monsieur Charles Bégin afin de redéposer le projet dans la mesure 50512 « Ajout d'espace pour la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministre » pour l'agrandissement du centre de formation professionnelle et la construction d'une résidence étudiante de 28 chambres pour le compte du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

Adopté

4. POINTS D'INFORMATIONS

4.1 Comité du C. A.

5. Rapport du directeur général par intérim

- Coupes budgétaires ;

Monsieur Yves Dubé explique les coupes budgétaires actuelles.

- Rentrée ;

Monsieur Dubé indique aux membres du conseil le nombre de postes à pourvoir pour la rentrée.



- Suivi 2025-2026 ;
Monsieur Dubé explique où sont rendus les travaux de planification sur 3 ans.

6. HUIS CLOS

À la demande du directeur général par intérim, un huis clos est demandé et accepté par les membres du conseil d'administration à 20h32.

Les membres du conseil reviennent à la séance régulière à 20h46.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution

CA-033

Levée de la séance

Il est proposé par madame Manon Beaudoin et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 20h47.

Adopté

Monsieur Ghislain Roberge
Président du Conseil d'administration

M^e Manon Fortier
Secrétaire générale